



**Turenne Investissement et  
les Fonds gérés par Turenne Capital  
se renforcent dans Aston Médical  
afin d'accélérer sa croissance**

**Paris, le 12 octobre 2007** : Turenne Capital, à travers Turenne Investissement, le FIP Hexagone Croissance 1 et le FCPI UFF Innovation IV, s'est renforcé dans la société Aston Médical à hauteur de 1,5 millions €, dont 0,8 million € pour Turenne Investissement, dans le cadre d'une augmentation de capital. A l'issue de cette opération, Turenne Investissement détient près de 25 % du capital.

L'activité des implants orthopédiques d'épaule et de genou est particulièrement dynamique, avec des taux de croissance supérieurs à 25 % et nécessite, par conséquent, une capacité d'investissement renforcée afin de satisfaire la demande et le service aux clients d'Aston Médical

Depuis l'entrée au capital de Turenne Capital, Aston Médical a renforcé son équipe de management, complété sa force commerciale et optimisé sa production afin d'améliorer le service auprès de ses clients.

**Michel Colombier, Président du Directoire d'Aston Médical** : « L'équipe de Turenne Capital a été la fédératrice de notre projet industriel ; leur soutien et leurs conseils ont été très utiles dans la dynamisation de sa mise en place. »

**François Gerber, Directeur d'Investissement de Turenne Capital** : « L'équipe de Turenne Capital est heureuse de réaffirmer son soutien à une société particulièrement innovante qui présente de fortes perspectives de développement et de croissance, notamment à l'international. »

**Intervenants :**

Turenne Capital : François Gerber

Conseil juridique investisseur : Delorme et Associés : Christian Colin

Conseil juridique Aston Médical : Christian Avet



## A PROPOS d'ASTON MEDICAL

Le Groupe ASTON MEDICAL (Saint-Etienne - 42), conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques d'épaule, de hanche et de genou (colonne vertébrale), ainsi que leurs kits d'ancillaires. Fort de sa stratégie axée sur la propriété industrielle et l'exploitation de plus de cinquante brevets portant sur des technologies de pointe - prothèse épaule inversée, prothèse genou, technique de cimentation, chirurgie mini invasive naviguée - le groupe utilise en effet des systèmes de « navigation ».

L'objectif du Groupe est de dépasser les 20 Millions d'euros de chiffre d'affaires dans les 5 ans à venir, à la fois en croissance interne tant en France qu'à l'export, mais également par une politique ciblée de croissance externe pour internationaliser ses ventes, afin de se positionner comme un acteur majeur européen du secteur.

## A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un objectif de d'investissement à moyen terme.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

## A PROPOS DE TURENNE CAPITAL

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital développement indépendante gérant 270 M€, accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance, à l'international et dans le cadre d'opérations de transmission. Turenne Capital investit dans tous types de secteurs d'activité, pour des montants compris entre 1 et 5 M€, essentiellement en capital développement, notamment dans la santé (Airox, Scient'x, Technoflex), dans le e-commerce (Kelkoo, Mistergooddeal), dans les technologies de l'information (Avanquest), dans les services (Webhelp) et l'Industrie (Pellenc).

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Le FIP Hexagone Croissance 1, un des plus importants FIP levé en 2006 avec plus de 35M€ de souscriptions, investit dans des entreprises présentant des perspectives de valorisations réelles, situées dans les régions suivantes : Ile de France, Bourgogne et Rhône-Alpes, dans des opérations de capital développement et d'OBO.

Le FCPI UFF Innovation IV, d'un montant de 35 M€, a investi notamment dans le secteur de la santé (Genfit, Technoflex, Quantel), dans les télécommunications (Ipsotec, Telecom), dans les Services (Webhelp).

### Contact

Béatrice VERNET  
Turenne Capital  
Tél. : 01 53 43 03 03  
[bvnet@turennecapital.com](mailto:bvnet@turennecapital.com)

### Relations Presse

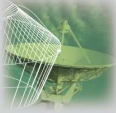
Coralie VOGT  
ACTUS Communication  
Tél. : 01 53 67 35 79  
[cvogt@actus.fr](mailto:cvogt@actus.fr)



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.



Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers ( *United States Securities Laws* )



Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 ( financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) ( high net worth entities ) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.